

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LA FRONDE DES
CPAS CONTRE LES PRIORITÉS DU
GOUVERNEMENT ET LA PROPOSITION D'UNE
DPR SOCIALE »**

Une fois finalisées, les fiches projets comme le portefeuille de projets seront respectivement validés par les opérateurs et le chef de file du portefeuille et adressés, via courrier électronique, à l'agence FSE qui transmettra, aux cabinets du ministre-président et des ministres de tutelle, les éléments nécessaires pour la validation finale des fiches projets par le Gouvernement wallon.

Le timing de la procédure de validation variera en fonction des adaptations nécessaires pour chaque projet ou encore en fonction de la taille du portefeuille ou du nombre d'opérateurs. Cependant, comme en témoigne l'expérience du passé, depuis 2003, le Gouvernement wallon fait preuve, dans sa gestion des fonds structurels FSE, d'une proactivité pragmatique qui bénéficie aux opérateurs de terrain.

Soyez assuré que je suis et resterai très attentive à ce que cette dynamique volontariste soit maintenue dans la finalisation de ce dossier aux enjeux fondamentaux et essentiels pour les opérateurs et leurs publics cibles, pour la Wallonie et, in fine, pour l'Europe. Que les trains partent au plus vite et à l'heure vers leurs objectifs de 2020.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je suis très heureux d'entendre la métaphore que je n'ai pas prononcée.

(Rires)

Je vous remercie tout de même de la réponse qui est très claire et très précise. Cela a l'air d'être un projet tout à fait génial, mais au-delà de l'enthousiasme et de l'aspect extrêmement positif, il ne faut pas oublier que ces aides sont octroyées à des régions qui sont en transition comme on le dit, c'est-à-dire des régions qui sont cotées relativement moins bien au niveau de leur viabilité économique.

On sait par exemple que le PIB de la Wallonie se situe entre 75 et 90 % du PIB moyen des autres pays et des autres régions européens. C'est bien d'un côté, d'un autre côté c'est tout de même synonyme de situation relativement délicate d'un point de vue économique. Je ne peux qu'engager le Gouvernement à essayer de redresser les finances de Wallonie, quitte à ne plus avoir les subsides européens. Ce sera un synonyme de bon état économique.

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la fronde des CPAS contre les priorités du Gouvernement et la proposition d'une DPR sociale ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Madame la Ministre, je m'adresse à vous avec une question fort large parce que je l'avais adressée au ministre-président. Elle questionne en fait la politique générale du Gouvernement autant que sa responsabilité à l'égard de la lutte contre la pauvreté, mais je note qu'il n'a pas souhaité répondre, je m'adresse néanmoins à vous au nom du Gouvernement.

La **Fédération des CPAS** avait déjà exprimé des critiques et des inquiétudes lors de l'adoption de la Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon. Elle vient de rééditer cette expression avec force, mais aussi en formulant une série de propositions alternatives sous la forme d'ailleurs assez inédite d'une Déclaration de politique régionale sociale.

Pour la **Fédération des CPAS**, je la cite : « le Gouvernement se trompe de priorités ». Alors que des milliers de chômeurs exclus affluent vers le CPAS, la question de l'absorption des CPAS par les communes ne semble ni opportune ni dans son principe, ni dans son calendrier. Elle est en tout cas ouverte aux synergies et elle estime pour le reste que la priorité est ailleurs, en particulier – et nous la rejoignons – dans le renforcement de la lutte contre la pauvreté.

Elle a ainsi formulé une série de propositions qui s'apparentent à une Déclaration de politique régionale sociale alternative. Ainsi, entre autres choses, elle propose le transfert des ALE ou des plans de cohésion sociale, afin d'en assurer la gestion au niveau des CPAS. Elle invite également le Gouvernement à renforcer le dispositif des articles 60 et 61 afin d'en faire, je la cite : « une mesure phare de sa législation ».

En matière d'emploi, elle veut aussi éviter que les personnes exclues du chômage se retrouvent par ailleurs exclues des politiques de réinsertion et d'emploi. Ma collègue, Mme Ryckmans, a pu déjà venir sur ce sujet il y a quelques semaines.

En ce sens, la fédération propose notamment :

- d'adopter un décret-cadre rendant les demandeurs d'emploi issus des CPAS automatiquement éligibles à toutes les aides à l'emploi ;

- de demander au FOREM de traiter tous les demandeurs d'emploi inscrits strictement de la même manière, et en particulier de supprimer sa règle interne qui oblige les demandeurs d'emploi issus des CPAS à se réinscrire tous les trois mois.

Elle réclame enfin davantage de moyens pour faire face à l'aggravation de la situation sociale. Elle demande ainsi que le Gouvernement soutienne, et je la cite à nouveau : « les revendications légitimes des CPAS en matière de financement en invitant l'État fédéral à augmenter progressivement le taux de remboursement des revenus d'intégration et les aides sociales équivalentes et à subsidier les postes de travailleurs sociaux chargés de traiter les dossiers des personnes exclues du chômage ». C'est aussi une question que nous avons déjà abordée ici.

Elle demande l'augmentation des moyens du Fonds spécial de l'action sociale en fonction de l'augmentation structurelle des demandes sociales adressées aux CPAS. Elle évoque par ailleurs une série de mesures que je ne détaillerai pas ici en matière de logement, en matière d'énergie ou en matière de politique des personnes âgées.

Elle appelle surtout le Gouvernement au dialogue – c'est un élément que celui-ci doit retenir – en associant étroitement les CPAS à l'élaboration des réformes qui les concernent, qu'il s'agisse des politiques de la formation de l'emploi, du logement – on pense en particulier au logement social – à l'insertion sociale ou encore à cet enjeu des synergies entre communes et CPAS.

Dès lors, Madame la Ministre, pour compte du ministre-président, quelle est votre analyse de cet appel des CPAS et de cette Déclaration de politique régionale sociale ? Comment le Gouvernement se positionne-t-il par rapport aux demandes de la Fédération, notamment en ce qui concerne l'enjeu des synergies, en lieu et place d'une discussion institutionnelle visant l'absorption des CPAS par les communes, le transfert des ALE et des PCS – plans de cohésion sociale – le dispositif des articles 60 et 61 et les mesures à prendre pour éviter une double peine aux personnes exclues du chômage et enfin les enjeux de financement que ce soit à l'égard de l'État fédéral ou à l'égard de la Région elle-même ?

Comment le Gouvernement, s'il l'a déjà fait, a-t-il réagi à cette invitation et à ces propositions de la Fédération ? Le Gouvernement a-t-il déjà ouvert la porte au dialogue avec la Fédération des CAPS ?

Voilà, Madame la Ministre, l'ensemble des éléments que je souhaitais évoquer.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, je suis évidemment sensible à l'interpellation de la **Fédération des CPAS**. Plutôt qu'une fronde contre les priorités du Gouvernement, je vois davantage dans cette interpellation une demande de prise en compte par le Gouvernement des réalités des CPAS dans l'objectif de renforcer les moyens qui leur sont dévolus et comme une série de propositions concrètes qui sont, aujourd'hui, soumises à débat. La preuve en est votre interpellation en commission.

En tant que ministre de l'Emploi et de la Formation, je suis particulièrement attentive aux difficultés grandissantes auxquelles sont confrontés les CPAS. Je suis attentive à leur situation financière, notamment impactée par le nombre important de demandeurs d'emploi qui pourraient se tourner vers eux suite aux mesures fédérales liées à la limitation dans le temps des allocations d'insertion ou à la suppression du complément d'allocations de chômage.

À l'heure actuelle, il est un peu trop tôt pour estimer précisément l'impact réel de ces dispositions pour les CPAS wallons, en raison notamment de la prolongation de la durée du bénéfice des allocations d'insertion octroyées à certains publics suite aux demandes – cela avait été évoqué antérieurement – objectivées formulées par les Services publics de l'Emploi et relayées au Fédéral par nos soins, ou encore en raison des délais de traitement des dossiers.

Un travail de récolte d'informations a démarré. Celui-ci associe les services du FOREM, de l'ONEM, de l'administration en lien avec **la Fédération des CPAS**. Sur la base de cette objectivation de la situation, je pourrai proposer au Gouvernement, en concertation avec le ministre de l'Action sociale, des mesures adéquates pour permettre aux CPAS de continuer à mener leurs actions sociales et d'insertion socioprofessionnelle en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs wallons de l'emploi et de la formation.

Parmi les mesures envisageables, le renforcement des mises à l'emploi via l'activation des dispositifs articles 60 et 61 retiendra toute mon attention. Il s'agit de dispositifs particulièrement porteurs pour les bénéficiaires et dont l'utilisation par les CPAS doit continuer à être encouragée. Dans le cadre de la régionalisation de la part fédérale de ces dispositifs, des mécanismes de simplification et de dynamisation seront, en outre, rapidement étudiés pour pouvoir être mis en œuvre.

À ce propos, je viens de reconduire pour la durée de la législature les postes APE octroyés aux CPAS pour l'engagement de *job coaches* spécifiquement dédiés à la remise à l'emploi de bénéficiaires de l'aide sociale, particulièrement via le dispositif article 61.

Par ailleurs, le Gouvernement entend renforcer les synergies entre les services communaux et les structures locales. Pour favoriser l'emploi des publics fragilisés, des rapprochements et des collaborations seront intensifiés entre les services des CPAS, les Maisons de l'emploi, les ALE, les services de proximité qui existent au plan local. Contrairement à la Flandre, le Gouvernement ne compte pas forcer ce travail de synergie par une intégration des CPAS dans les administrations communales, mais le Gouvernement soutiendra et s'appuiera sur les initiatives locales concertées.

En parallèle, le Gouvernement restera particulièrement attentif à l'évolution des moyens que le Fédéral s'est engagé à accorder à nos CPAS wallons dans le cadre de loi-programme du 25 novembre 2013 qui prévoyait une compensation financière en conséquence des modifications de la réglementation sur le chômage. L'évaluation de l'impact financier pour les communes et, in fine, pour la Région de ces nouvelles dispositions prises par le Gouvernement fédéral fera aussi l'objet d'un suivi particulier. Si nécessaire, au cours de ce suivi, je ne manquerai pas de saisir le comité de concertation pour relayer l'impact de ces mesures au niveau régional et, in fine, aussi au niveau des CPAS qui sont en première ligne.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre. Je note le travail en cours et déjà bien connu en matière d'impact de la politique fédérale d'exclusion des chômeurs. Vous avez indiqué que la **fédération des CPAS** est associée, ce qui est une forte bonne chose. Nous aurons l'occasion d'y revenir fort prochainement au travers des auditions qui sont prévues et auxquelles elle sera aussi associée.

Je note votre ouverture par rapport au régime des articles 60 et 61 en vue d'une amplification. Nous y reviendrons à travers la concrétisation que nous souhaitons au-delà des engagements. Les engagements sont eux-mêmes préalables à cette concrétisation.

Pour le reste, j'ai bien entendu vos propos quant aux synergies en matière d'emploi, et c'est fort bien. Il tranche avec cette logique d'absorption fût-ce pour les communes qui le souhaitent, porté par d'aucuns. Ce débat, je l'espère, n'est pas encore clos. Il s'agira de le mener avec toutes les dimensions requises et toute l'importance de cette question.

Au-delà, je regrette que le ministre-président n'ait pas entendu répondre, puisque vous n'avez pas pu au-delà de vos compétences, ce que personnellement je comprends fort bien, mais j'aurais voulu, et peut-être que je conclurai là-dessus, lui demander de prendre une initiative transversale : le dialogue avec **la fédération des CPAS**, puisqu'il y a eu ces communications mettant

à mal la légitimité même des CPAS, au moins pour les communes qui le souhaitent.

Il y a certainement, à travers ces propositions constructives de la part de la fédération matière à ouvrir le dialogue avec les différents représentants. On sait aussi le pluralisme avec lequel la fédération agit et qui est évidemment fort utile à sa reconnaissance.

QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA POLITIQUE WALLONNE DE CONTRÔLE DE LA DISPONIBILITÉ DES « CHÔMEURS AVEC COMPLÉMENT D'ENTREPRISE » »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la politique wallonne de contrôle de la disponibilité des « chômeurs avec complément d'entreprise » ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Madame la Ministre, on est dans une matière qui, au départ, est fédérale, mais qui a des implications dans vos attributions, je le pense à tout le moins.

De quoi s'agit-il ? Depuis l'arrêté royal du 30 décembre 2014, on connaît une modification de ce qui avait été convenu en matière de régime pour des personnes qui sont en situation « chômeurs avec complément d'entreprise ».

Des milliers de personnes sont concernées. Il y a eu des manifestations à plusieurs reprises notamment le 9 février dernier, des milliers prépensionnés ont manifesté en Wallonie.

Pas plus tard qu'aujourd'hui, dans la région de Charleroi, des personnes manifestent à Caterpillar, AGC Fleurus et à Cora City espérant faire entendre raison au Gouvernement fédéral.

Il y a un témoignage qui est repris dans la question que j'ai déposée qui est tout à fait explicite que je lis ici. Un témoignage d'une personne qui est dans la situation : « Nous n'avons jamais demandé à partir. On nous l'a proposé, on nous l'a demandé, comme la seule manière de s'en sortir, de sauver l'entreprise ou d'engager des jeunes. Il y avait un contrat entre la direction et nous. La ministre de l'Emploi fédérale de l'époque l'a validé. Aujourd'hui, on change les conditions en cours de route. Nous sommes trahis ! ».

J'ai pour ma part, comme d'autres bien sûr, reçu à Liège une délégation de travailleurs de Cockerill qui m'ont montré leurs documents de l'époque émanant de la ministre fédérale de l'époque où l'on mentionne